

A.F. GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 499 000 euros
Siège social : 81 Route de Bapaume, 59400 CAMBRAI
492 099 593 RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux-Mil-Vingt-Quatre,
Le 30 Septembre,
A 18 Heures,

Monsieur Agostinho FERREIRA,
demeurant 14 Avenida Luis Bivar, Appt 6, 1050-144 LISBONNE,

Associé Unique et Président de la Société A.F. GROUPE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social à compter de ce jour et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Agostinho FERREIRA, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 81 Route de Bapaume, 59400 CAMBRAI au 247 Rue de Bourlon, 59554 RAILLENCOURT-SAINT-OLLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : **247 Rue de Bourlon, 59554 RAILLENCOURT-SAINT-OLLE**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Agostinho FERREIRA